



PROCES VERBAL ***DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

23 Janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/01/2024

Date d'affichage : 18/01/2024

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Renaud MAURER, Frédéric LECLERCQ

Secrétaire de séance : Aurore COUTHIER

Absente excusée : Loren PARIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Présentation du projet d'extension du Domaine Bonneau du Martray
- ✓ SICECO :
 - Loi sur l'accélération des énergies renouvelables : proposition du Conseil
 - Avis sur changement de la puissance du compteur électrique de la salle Pavelot : réduction de puissance
- ✓ Préparation du Budget 2024 : projets
- ✓ Projet de reprise du Café La Grappe par l'Association Pernand-Passionné : bail, commission sécurité
- ✓ SIVOS : évolution des montants de contribution au RPI
- ✓ Enquête sur logements vacants : Acte d'engagement LOVAC (Logements Vacants)
- ✓ OM : Evolution de la législation sur le tri au 01/01/2024 – Composteur
- ✓ Conseil Général : fonds d'aide à la vie associative – choix de l'association
- ✓ Questions et informations diverses
 - Brûlage des déchets : rappel

1°) Présentation du projet d'extension du Domaine Bonneau du Martray

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet d'extension et de réaménagement du Domaine Bonneau du Martray est en phase d'étude.

Ce dossier est très encadré. Une première réunion a eu lieu le 10 janvier au Domaine Bonneau du Martray en présence du Maire, des représentants du Domaine viticole, de Monsieur le Sous-Préfet, de Madame Wodli (ABF – Architecte des patrimoines), de Monsieur Gauvrit (Directeur des Climats de Bourgogne), de Madame Bove (Responsable instruction des dossiers auprès de la Communauté d'Agglomération de Beaune), ainsi que des Architectes du Domaine.

La Commission des bâtiments du Conseil Municipal s'est réunie le 18 janvier pour prendre connaissance du projet.

La Commission a émis des remarques transmises à Mme Wodli.

Une nouvelle proposition de projet a été présentée par le Cabinet d'Architecture mais sans indication des hauteurs et autres données pouvant permettre d'analyser si le projet est en accord avec le PLU de la Commune.

Une nouvelle réunion des Architectes et de l'ABF se tiendra le 24 janvier avec la prise en compte des modifications par le cabinet d'Architecture.

2°) SICECO :

- **Loi sur l'accélération des énergies renouvelables**

Le Maire présente les enjeux de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Les Communes sont encouragées à définir des zones d'accélération pour l'implantation des projets d'énergies renouvelables (ZAER).

Monsieur Dubocage, chargé de la planification territoriale du SICECO, a transmis les premiers éléments de la Commune afin de pouvoir identifier les contraintes territoriales grâce à 5 niveaux de couleurs allant de « zéro contrainte » à l'interdiction totale.

Le Conseil Municipal souhaite que Mr Dubocage présente les données de la Commune afin de pouvoir définir les possibilités sur le territoire.

- **Synthèse sur la consommation d'électricité de l'EP et Salle Louis Pavelot**

Frédéric LECLERCQ présente la synthèse de la consommation d'électricité de la Salle Pavelot ainsi que de l'éclairage public suivant une comparaison sur les années antérieures.

Il ressort, que la consommation :

⇒ **Eclairage public** : diminution de 33 % par rapport à 2022

Suivant la transmission des nouveaux tarifs par le SICECO d'électricité pour 2024, Frédéric LECLERCQ précise qu'il est à prendre en compte une augmentation de + 280 % sur l'éclairage public.

⇒ **Salle Louis Pavelot** : diminution de 50 % par rapport aux années 2018 et 2019 (2020 : année Covid, 2021 et 2022 rénovation de la salle)

Le Maire souhaite que le compteur de la Salle Louis Pavelot soit changé après étude afin de réduire le coût financier par une réduction de sa puissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Emet un avis favorable sur le changement du compteur en passant en dessous de 36 kwh**
- **Autorise le Maire à effectuer les démarches préalables :**

- ✚ ENEDIS doit préalablement établir une étude et un devis de raccordement (coût indicatif dans le cas simple de remplacement du compteur 800 € HT)
- ✚ La Commune doit prendre l'attache d'un électricien pour vérifier l'équilibrage des phases et demander un devis pour les éventuels travaux d'adaptation à faire à l'intérieur du bâtiment
- ✚ Après validation par la Commune des devis ENEDIS et de l'électricien, les travaux sont mis en œuvre
- ✚ A réception du nouveau numéro RAE, PRM ou PDL transmis par ENEDIS, la Commune de Pernand Vergelesses étant éligible au TRVe, elle doit via son espace EDF Collectivités basculer sur le site en TRVe suite abaissement de puissance à ≤ 36 kVA.

3°) Préparation du Budget 2024 : projets d'investissement

Afin de préparer le budget qui sera voté en mars prochain, la Commission des finances se réunira pour définir les projets d'investissement à inscrire au budget 2024.

4°) Projet de reprise du Café La Grappe par l'Association Pernand-Passionnément : bail, commission sécurité

Le Maire informe de la suite du projet de reprise du bail du Café La Grappe par l'Association Pernand-Passionnément.

Une réunion s'est tenue en Mairie en présence des Notaires des 2 parties afin de faire le point sur la reprise du bail. A la suite de la réunion, il s'avère nécessaire de prévoir le passage de la Commission sécurité pour avis sur la conformité des lieux notamment vers l'espace situé à proximité du bal ainsi que de demander une estimation du loyer commercial par un professionnel.

5°) **SIVOS : évolution des montants de contribution au RPI**

Virginie Leger présente l'évolution des contributions du SIVOS pour l'année 2024 suivant une répartition au nombre d'habitants entre les 6 Communes membres.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, accepte une augmentation de 5 % sur 2024 et d'inscrire le montant prévisionnel après le vote du SIVOS.

6°) **Enquête sur logements vacants : Acte d'engagement LOVAC (Logements Vacants)**

Le Maire informe le Conseil qu'un courrier type sera adressé aux propriétaires de logements vacants, cosigné avec la CABCS. Le but de cette démarche est d'identifier les raisons de cette vacance et de pouvoir ensuite diriger les propriétaires vers des outils adaptés pour la remise des logements sur le marché.

7°) **OM : Evolution de la législation sur le tri au 01/01/2024 – Composteur**

Faisant suite aux nouvelles normes imposées pour le tri, le Conseil souhaite mettre à disposition un composteur pour les personnes n'ayant pas la place d'en avoir un. Le composteur sera installé à proximité des bennes au Pré Garnier.

8°) **Conseil Général : fonds d'aide à la vie associative – choix de l'association**

Le Conseil départemental subventionne une association chaque année par le « Fonds à la vie associative », suivant un dossier à compléter attestant de la réalisation d'activités sur l'année.

Le Conseil décide de transmettre le dossier à l'Association Pernand Passionnément ».

9°) **Questions et informations diverses :**

- **Projet de réhabilitation de l'ancienne Ecole en espace théâtral**

Le Maire présente le rapport établi par la CAUE de Côte d'Or (Conseil architecte, urbanisme, environnement) reçu ce jour en mairie.

Afin de prendre connaissance du rapport, la Commission des Bâtiments se réunira pour émettre un avis sur la suite à donner au dossier.

- **Brûlage des déchets : rappel**

Le Maire rappelle qu'il est interdit (hors professionnel) de brûler les déchets (branches, feuillages et autres) qui doivent être déposés en déchèteries. Un rappel sera fait dans la prochaine Gazette de la Commune.

- **Travaux changement de la conduite d'eau potable Rue de Pralot**

Le Maire informe que les travaux débiteront lundi 29 janvier. Une information sera diffusée sur Panneau Pocket.

- **Espaces verts de la Commune**

Le Conseil souhaite une réflexion sur les futures plantations (fleurs, arbres et autres) à prévoir sur 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h45.